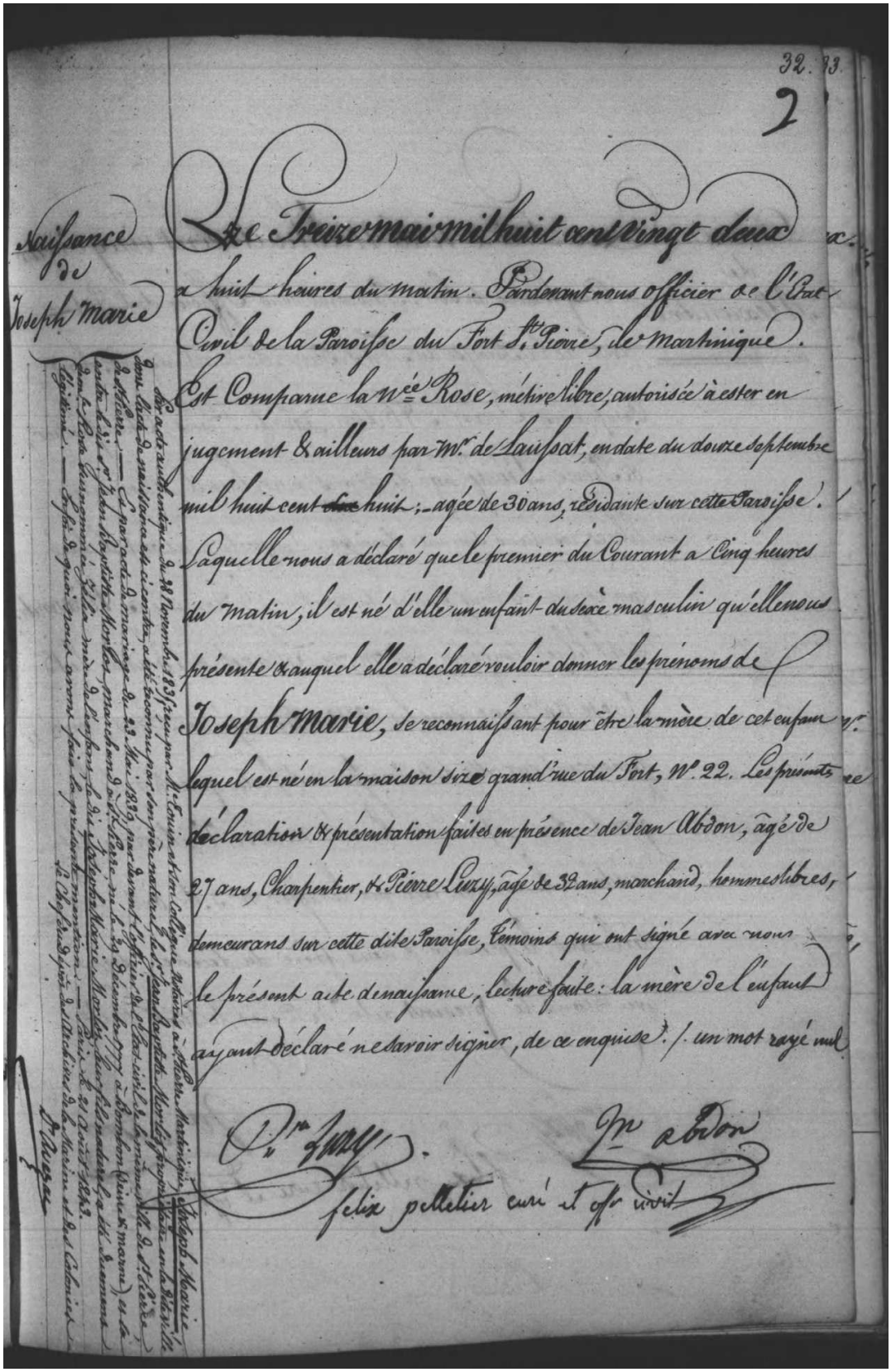

32. 33.

2

Naissance de Joseph Marie

Le treize mai mil huit cent vingt deux
a huit heures du matin. Pardevant nous officier de l'Etat
Civil de la Paroisse du Fort St. Pierre, de Martinique.
Est Comparue la Nlle Rose, métive libre, autorisée à ester en
jugement & ailleurs par Mr. de Saussat, en date du douze septembre
mil huit cent ~~dix~~ huit ; agée de 30 ans, résidante sur cette Paroisse.
Laquelle nous a déclaré que le premier du Courant a Cinq heures
du matin, il est né d'elle un enfant du sexe masculin qu'elle nous
présente & auquel elle a déclaré vouloir donner les prénoms de
Joseph Marie, se reconnaissant pour être la mère de cet enfant
lequel est né en la maison sise grand'rue du Fort, N°. 22. Les présentes
déclaration & présentation faites en présence de Jean Abdon, âgé de
27 ans, Charpentier, & Pierre Luzy, âgé de 32 ans, marchand, hommes libres,
demeurans sur cette dite Paroisse, témoins qui ont signé avec nous
le présent acte de naissance, lecture faite : la mère de l'enfant
ayant déclaré ne savoir signer, de ce enquise. / un mot rayé nul

P. Luzy. Jn Abdon

Felix Pelletier curé et off. civil